

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 6 février 2020

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 5 février 2020, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

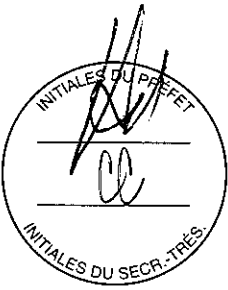
Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020
5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020
6. Corrections d'usage – Résolution 2019-11-148
7. Demande de subvention au ministre de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
8. Appel d'offres – PRMHH – Planification et animation des activités de concertation
9. Appel d'offres – PRMHH – Identification et caractérisation des milieux humides et hydriques de la MRC
10. Résolution de désistement à la demande CPTAQ
11. Certificat de conformité – Règlement 2019-311 – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans
12. Certificat de conformité – Règlement 2019-312 – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans
13. Production et impression du guide touristique – Octroi du mandat
14. Appel d'offres – Québec, région gourmande – Campagne promotionnelle
15. Projet de captage d'eau – Appui de la MRC
16. Achat de mobilier de bureau
17. Adoption des dépenses du mois de janvier 2020
18. Correspondance
19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de la réunion

Il présente également Mme Sylvaine Courant, chargée de mission développement local et coopération francophone pour la communauté de communes du Bassin de Marennes.

Depuis quelques années, la MRC a signé un accord de coopération avec cette communauté pour échanger sur différents enjeux vécus de part et d'autre (érosion des berges, protection et mise en valeur du patrimoine bâti, échange



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

d'étudiants pour des emplois d'été, etc.). Sylvaine travaillera avec l'équipe de la MRC de janvier à juin 2020.

2• Renonciation au délai relatif à l'avis de convocation

Résolution 2020-02-15

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-02-16

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point suivant :

19.1 Appui – Construction du bâtiment des loisirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

Le point 19. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020

Résolution 2020-02-17

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020 tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020

5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 décembre 2019 (p. 2)

Des rencontres ont lieu cette semaine entre différentes parties prenantes et le médiateur de la table de concertation pour l'application du Plan de conservation.

6• Corrections d'usage – Résolution 2019-11-148

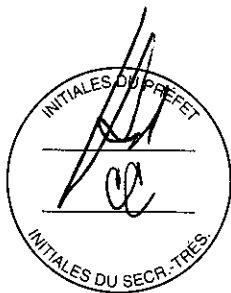
Résolution 2020-02-18

Il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **unanimentement résolu** de corriger les dates apparaissant aux tableaux de la résolution 2019-11-148 afin qu'elles soient du 01-02-2020 au 31-01-23 pour ceux de 3 ans et du 01-02-2020 au 31-01-2025 pour ceux de cinq ans.

7• Demande de subvention au ministre de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Résolution 2020-02-19

Considérant que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés confie aux MRC la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Considérant que la MRC doit déposer son plan régional pour approbation au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 16 juin 2022 ;

Considérant que le plan régional est élaboré sur la base d'un diagnostic environnemental établi en fonction du portrait du territoire ;

Considérant que la MRC ne dispose pas de l'ensemble des données nécessaires afin d'obtenir un portrait détaillé du territoire et de l'état des milieux humides et hydriques ;

Considérant que la MRC doit faire appel à des spécialistes et/ou des expert-conseils afin de réaliser certaines étapes du projet de PRMHH ;

Considérant que le ministère a mis en place le Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques ;

Considérant que l'aide financière accordée à la MRC pour l'élaboration d'un projet de PRMHH est de 83 300 \$ sous réserve du montant annuel alloué au programme ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** de présenter une demande de subvention au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques ainsi que d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout document afférent.

8• Appel d'offres - PRMHH - Planification et animation des activités de concertation

Résolution 2020-02-20

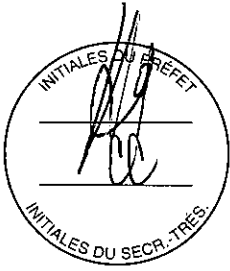
Considérant que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés confie aux MRC la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place un *Guide pour l'élaboration d'un PRMHH*, lequel présente la démarche de planification et les principales étapes d'élaboration du Plan et explique l'encadrement légal de ces nouveaux plans ;

Considérant que la MRC veut impliquer les parties prenantes tout au long de l'élaboration du PRMHH afin de susciter son acceptabilité sociale, assurer sa mise en œuvre et sa pérennité ;

Considérant que, pour ce faire, la MRC désire recourir aux services d'une firme pour la planification et l'animation des différentes activités de concertation prévues lors de l'élaboration du PRMHH ;

Considérant la volonté de la MRC de mettre en concurrence quelques entreprises et sonder le marché ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

- procède à un appel d'offres sur invitation pour la planification et l'animation des activités de concertation lors de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques ;
- désigne la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à titre de responsable dudit appel d'offres.

9• Appel d'offres – PRMHH – Identification et caractérisation des milieux humides et hydriques de la MRC

Résolution 2020-02-21

Considérant que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés confie aux MRC la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que les premières étapes d'élaboration du PRMHH consiste à identifier et caractériser les milieux humides et hydriques du territoire ;

Considérant que la MRC ne dispose pas d'un portrait complet et récent des milieux humides et hydriques de son territoire, ni des ressources professionnelles pour le réaliser à l'interne ;

Considérant la volonté de la MRC de mettre en concurrence quelques entreprises et sonder le marché ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans :

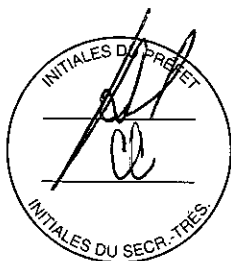
- procède à un appel d'offres sur invitation pour l'identification et la caractérisation des milieux humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC ;
- désigne la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à titre de responsable dudit appel d'offres.

10• Résolution de désistement à la demande CPTAQ

Résolution 2020-02-22

Attendu le contenu de l'avis de modification de l'orientation préliminaire émis par la commission de protection du territoire agricole du Québec le 13 janvier 2020, dans le dossier numéro 418882 demandant l'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'une superficie approximative de 21,7 hectares, correspondant à une partie du lot 190 du cadastre de la Paroisse de Saint-François, circonscription foncière de Québec ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** que la firme Morency société d'avocats soit mandatée afin de déposer un désistement dans le dossier 418882 de la CPTAQ au nom de la MRC de L'Île-d'Orléans.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11• Certificat de conformité – Règlement 2019-311 – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans

Résolution 2020-02-23

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2019-311 de la municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de zonage 2005-197 afin de modifier les grilles de spécifications de manière à autoriser uniquement les usages compatibles avec la zone agricole permanente, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

12• Certificat de conformité – Règlement 2019-312 – Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans

Résolution 2020-02-24

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2019-312 de la municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, modifiant le règlement de zonage 2005-197 afin de revoir les modalités relatives à l'industrie artisanale, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13• Production et impression du guide touristique – Octroi du mandat

Résolution 2020-02-25

Attendu que la MRC a publié, le 16 janvier 2020, un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes pour la production et l'impression du guide touristique de l'Île d'Orléans 2020-2021 ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) propositions ;

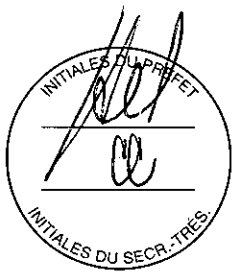
Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la directrice et d'une professionnelle de la MRC et de la coordonnatrice de Québec, *région gourmande* ;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que trois (3) firmes, soit Caméléon, Corsaire et le journal *Autour de l'Île* ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des trois (3) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

| Soumissionnaires | Évaluation Qualitative (A) | Prix (B) | Pointage final | Rang final |
|------------------|----------------------------|-----------|----------------|------------|
| Caméléon | 89 | 35 150 \$ | 42,39 | 1 |
| Corsaire | 80 | 41 302 \$ | 33,90 | 3 |
| Autour de l'Île | 81 | 34 270 \$ | 41,14 | 2 |

Attendu que la firme ayant obtenu le pointage le plus élevé est Caméléon ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer le contrat pour services professionnels pour la production et l'impression du guide touristique de l'Île d'Orléans 2020-2021 pour une somme de 35 150 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 4 février 2020, à même le budget annuel de la MRC ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

14• Appel d'offres – Québec, région gourmande – Campagne promotionnelle

Résolution 2020-02-26

Attendu que les MRC de Portneuf, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ont identifié l'agrotourisme et le tourisme gourmand parmi les priorités de développement inscrites à l'intérieur de leurs différents outils de planification économique ;

Attendu que le réseau agrotouristique régional est désigné *Québec, région gourmande* ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans est le répondant officiel de *Québec, région gourmande* pour et au nom des MRC de Portneuf, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de l'Île d'Orléans ainsi que la ville de Québec ;

Attendu la volonté de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de *Québec, région gourmande* ;

Attendu que la promotion de l'offre agrotouristique est un objectif du Plan d'action 2018-2025 de *Québec, région gourmande* ;

Attendu que le comité régional a priorisé la réalisation d'une campagne promotionnelle pour atteindre cet objectif ;

Attendu le besoin de recourir aux services professionnels d'une agence créative pour l'idéation de la campagne et la création du matériel promotionnel ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En conséquence, il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** que la MRC procède à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'une firme spécialisée en idéation de campagne promotionnelle et création du matériel promotionnel et de désigner la directrice générale, Chantale Cormier, à titre de responsable de l'appel d'offres.

15• Projet de captage d'eau – Appui de la MRC

Résolution 2020-02-27

Attendu que l'un des principaux enjeux du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'Île d'Orléans est d'assurer une disponibilité de la ressource eau pour les producteurs agricoles ;

Attendu qu'une des priorités identifiées à l'intérieur du plan d'action du PDZA est l'accès et la disponibilité en eau de bonne qualité à des fins agricoles pour protéger l'environnement de la MRC et assurer une pérennité des exploitations agricoles ;

Attendu qu'un groupe de travail s'est mobilisé à l'été 2019 pour évaluer des solutions qui ont le potentiel de diminuer le déficit hydrique et l'impact des coups d'eau à l'Île d'Orléans ;

Attendu la volonté de plusieurs partenaires, dont quatre (4) entreprises agricoles de l'Île d'Orléans, de poursuivre les démarches afin de recueillir des données pour encadrer le captage de l'eau provenant des précipitations jusqu'à sa valorisation pour divers usages en milieu agricole ;

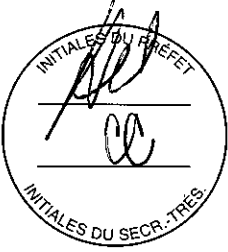
Attendu que l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a été identifié comme maître d'œuvre d'un projet pouvant se réaliser des mois d'avril 2020 à mars 2023 et est un organisme admissible pour déposer une demande de financement au Programme de développement sectoriel, volet 2 – Appui au développement sectoriel (projet pilote) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

En conséquence, il est **proposé** par M Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par Mme Debbie Deslauriers et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans appuie la demande de financement pour le projet pilote sur la valorisation de l'eau provenant des précipitations dans la filière des productions horticoles à l'Île d'Orléans, tel que présenté par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) dans le cadre du Programme de développement sectoriel, volet 2 – Appui au développement sectoriel (projet pilote) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

16• Achat de mobilier de bureau

Résolution 2020-02-28

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'achat de mobilier de bureau et informatique pour un montant maximal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

de 10 000 \$ (excluant les taxes applicables), à même les surplus cumulés non affectés de la MRC.

17• Adoption des dépenses du mois de janvier 2020

Résolution 2020-02-29

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de janvier 2020, lesquelles s'élèvent à 285 437,45 \$.

18• Correspondance

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, nous avise que le règlement 2019-02 en vue de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

19• Varia

19.1 Appui – Construction du bâtiment des loisirs de la Municipalité de L'Ange-Gardien

Résolution 2020-02-30

Attendu la demande d'appui de la Municipalité de L'Ange-Gardien pour la construction du bâtiment et l'aménagement du parc des loisirs ;

Attendu la proximité et l'utilisation complémentaire, de ce bâtiment, au terrain de soccer synthétique existant ;

Attendu que ce dernier dessert la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans pour une participation de plus de 1000 joueurs ;

Attendu que c'est le point central de L'Association de soccer des Premières-Seigneuries ;

Attendu les ententes établies avec les divers utilisateurs ;

Attendu la demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par la municipalité de L'Ange-Gardien ;

Attendu que par ces installations, la Municipalité de L'Ange-Gardien veut favoriser la pratique sportive et les saines habitudes de vie chez les jeunes, de la Côte-de-Beaupré et l'Île D'Orléans, en se dotant d'un bâtiment de loisirs et des infrastructures récréatives et sportives complémentaires ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans est favorable à ce projet et souhaite l'appuyer officiellement ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par M. Jean-Claude Pouliot et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans donne son appui à la Municipalité de L'Ange-Gardien pour la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

construction du bâtiment et l'aménagement du parc des
loisirs.

20• Période de questions

Elle débute à 20h26 et se termine à 20h51.

21• Levée de la réunion

Résolution 2020-02-31

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h52.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 4 mars 2020 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet